



Pour diffusion immédiate

Le lancement historique du conditionnement neutre des produits du tabac en Côte d'Ivoire constitue un exemple fort pour l'avenir de la lutte antitabac en Afrique

Déclaration de l'ACTA

Lomé, le 14 août 2026

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) adresse ses sincères félicitations au gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire à l'occasion de l'entrée en vigueur officielle des exigences relatives au conditionnement neutre des produits du tabac.

Grâce à cette avancée majeure, entrée en vigueur en août 2026, la Côte d'Ivoire rejoint fièrement l'Île Maurice et devient la deuxième nation africaine à avoir mis en œuvre un conditionnement neutre standardisé. Il s'agit d'une réussite qui témoigne d'un engagement national fort en faveur de la protection de la santé publique et des générations futures.

L'ACTA salue le dévouement du gouvernement ivoirien, des organisations de la société civile et des acteurs locaux de la santé publique, dont les efforts collectifs ont permis de traduire cette politique en actions concrètes. Les premiers rapports faisant état de paquets conformes et standardisés sur certains marchés locaux soulignent la dynamique impressionnante du pays et sa préparation à une mise en conformité totale.

Il est important de souligner que le ministère ivoirien du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a promulgué des réglementations clés établissant un système national de suivi, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac.

Les récentes directives ministérielles renforcent considérablement l'impact du conditionnement neutre en instaurant un contrôle opérationnel strict sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et en imposant une accréditation officielle par le gouvernement à tous les niveaux, de la fabrication et du transit à la vente en gros et en détail des produits du tabac. Ce faisant, le gouvernement limite l'accès au marché uniquement aux opérateurs agréés et conformes.

Cette surveillance rigoureuse comble les failles favorisant le commerce illicite, empêche les produits non standardisés d'entrer dans les circuits de distribution et dote les autorités chargées de l'application de la loi du pouvoir juridique immédiat de refuser ou de révoquer les licences d'exploitation en cas de non-conformité.

De plus, en associant le conditionnement standardisé à un suivi et une traçabilité obligatoire, ainsi qu'à des délais de soumission stricts sous l'égide d'une Commission indépendante du tabac, la Côte d'Ivoire réduit les tentatives de l'industrie du tabac visant à retarder la mise en conformité ou à contourner les avertissements sanitaires illustrés. Le pays démontre ainsi qu'une véritable lutte antitabac nécessite de

combiner des mesures au niveau des produits avec une surveillance stricte de la chaîne d'approvisionnement.

En mettant en œuvre le conditionnement neutre conformément aux articles 11 et 13 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), la Côte d'Ivoire donne un exemple inspirant pour l'Afrique. Cette mesure fondée sur des données probantes réduit l'attrait des produits, renforce les avertissements sanitaires et protège les jeunes contre la dépendance au tabac.

Alors que la Côte d'Ivoire entre dans la période de transition de trois mois prévue pour l'écoulement des stocks existants, l'ACTA salue l'approche proactive du pays et l'encourage à rester vigilant tout au long de cette phase. Compte tenu des tentatives bien documentées de l'industrie du tabac visant à affaiblir des mesures similaires à l'échelle mondiale, l'ACTA exprime sa confiance envers les autorités chargées de l'application de la loi, les agents des douanes et les inspecteurs du marché de la Côte d'Ivoire, qui poursuivent leur travail assidu pour préserver l'intégrité de cette politique. Leur rôle moteur est essentiel pour garantir le maintien de la conformité des produits et le bon déroulement de la transition à l'échelle nationale.

L'ACTA salue le leadership de la Côte d'Ivoire et encourage les autres nations africaines à s'inspirer de cette avancée majeure. Le continent se trouve à un moment charnière, et la réussite de la Côte d'Ivoire démontre comment la volonté politique, la collaboration et l'engagement en faveur de la santé publique peuvent surmonter la pression exercée par l'industrie du tabac.

Nous sommes fiers d'avoir accompagné nos organisations de la société civile membres en Côte d'Ivoire pour franchir cette étape décisive, et nous restons déterminés à soutenir le gouvernement ivoirien et nos partenaires de la société civile dans la poursuite de cette politique qui sauve des vies et renforce les progrès collectifs de l'Afrique en matière de lutte antitabac.

Contact presse : communication@atca-africa.org

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) est un réseau panafricain d'organisations de la société civile, à but non lucratif et non politique, dont le siège est à Lomé, au Togo. Présente dans 39 pays, ACTA œuvre pour la promotion de la santé publique et la réduction de l'épidémie du tabac sur le continent. L'Alliance est Observateur à la Conférence des Parties à la CCLAT de l'OMS et à la Réunion des Parties (MOP) du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Elle bénéficie du Statut Consultatif Spécial auprès de l'ECOSOC des Nations Unies, est certifiée équivalente à une organisation caritative américaine, et est accréditée en tant qu'acteur non étatique régional auprès de l'OMS AFRO.